

IEJ de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Préparation de l'examen d'entrée aux CRFPA

Galop d'essai n° 3 du 8 Février 2014

Épreuve de : DROIT DU TRAVAIL

L'entreprise Ramel connaît de sérieux problèmes. « *Il nous faut réagir le plus vite possible* » vous indique son DG , qui envisage les mesures suivantes :

A / « Pour réduire les coûts, on va commencer par passer tous nos cadres en forfait-jours ! Dès le mois prochain plus d'heures supplémentaires ni de procès sur des journées à rallonge ; et cela évitera que l'inspectrice du travail ne vienne tous les trimestres vérifier heure par heure ce qu'a fait chaque collaborateur alors qu'aucun ne pointe : chez nous, c'est le résultat qui compte ! **(5 points)**

B / Ensuite faire beaucoup plus attention aux vols , qui nous coûtent chaque mois 3% de notre chiffre d'affaire.

Vol de produits d'abord, en installant le mois prochain des mini-caméras vidéo format taille-crayon partout dans le magasin. Et en faisant un exemple dès le premier vol ainsi constaté : licenciement immédiat du fautif, pour faute lourde .

Mais aussi vol de temps de travail , avec des connexions non professionnelles estimées à plus d'une heure par jour par la Direction Informatique, suite à l'enquête que je lui avais demandé de mener. Alors on va tout contrôler : courriels et connexions ! Quant aux dérapages sur Facebook (il paraît que j'y suis traité « d'exploiteur éhonté »), j'ai chargé une jolie stagiaire de se faire amie avec un de mes proches mais très critique collaborateur qui a 675 amis, et je le licencierai pour faute grave : injures publiques . **(5 points)**

C / Grâce à la loi du 14 juin 2013 qui a créé les accords de mobilité géographique collective, finis les débats sans fin sur les vieilles clauses de mobilité, les pères de familles nombreuses qui refusent, etc... ! Je vais enfin pouvoir obliger, sous peine de sanction, tous les salariés qui travaillent à l'Opéra (75009) à rejoindre les postes que je leur proposerai dans la Région Parisienne, mais aussi en Alsace où je viens d'ouvrir un établissement qui marche fort. » **(5 points)**

D / Ces projets ont fait grand bruit en interne , et deux militants du « Syndicat Autonome de Ramel » sont passés ce matin à 10h sur les chaînes de production en distribuant des tracts appelant à la « *grève des cadences : tous les jours entre 10h et midi , nous ne ferons qu'une boîte sur deux jusqu'à ce que la direction renonce à son plan anti-social . Signé : la section SAR* ». Effectivement ce matin à 12h30, 60% des boîtes ont dû être entièrement reprises . Constatant que « le soit-disant syndicat SAR n'a obtenu que 2% des voix aux dernières élections du comité d'entreprise », la direction a décidé « de licencier pour faute grave les deux militants ayant organisé ce mouvement illégal» . **(5 points)**